



COMMISSION FOOTBALL LOISIR

Procès-Verbal n° 21

Réunion du mardi 3 février 2026

Président :	M. Julien LE DORAN
Secrétaire :	Mme Cathy DARDON
Présent :	M. Georges PEZZOLI

Absent non excusé : M. James AHONOUKON

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance

CORRESPONDANCE

UNION MAHORAISE : Demandant le report de son match du 05.02.2026 c/ SIX-FOURS LE BRUSC au 28.02.2026. Vu accord du club adverse, la Commission dit match à jouer le 28.02.2026

MATCHS REPORTE

A jouer le 19/02/2026

ST. O LONDAIS / U. S. CADIERENNE du 18.12.2025 (53756.1)

A jouer le 20/02/2026

UNION MAHORAISE / U.S. CUERS PIERREFEU du 09.01.2026 (53751.2)

A jouer le 26/02/2026

SIX-FOURS LE BRUSC / UNION MAHORAISE du 05.02.2026 (53738.2)

INFORMATIONS

Remplacements : Possibilité pour les clubs d'inscrire 15 joueurs avec 4 remplacements pendant la rencontre sur la feuille de match (11 + 4)

Double licence : Possibilité pour Les clubs d'avoir deux doubles licences, l'une pour un joueur de champ, l'autre pour un gardien de but en précisant le nom du licencié **Celui-ci doit être déclaré par le club à la Commission.**

Carton blanc : On conserve le principe de la saison passée

PLANNING – CRENEAUX HORAIRES DES INSTALLATIONS – COORDONNEES DES RESPONSABLES :

Les clubs connaissant déjà les lieux, jours et heures de leurs matchs ainsi que les coordonnées des responsables d'équipes doivent nous les communiquer le plus rapidement possible.

DOUBLES LICENCES :

Les clubs ayant des joueurs possédant une double licence « Libre / Loisir » ou « Loisir / Futsal » doivent communiquer les noms, n° de licence et clubs d'appartenance de ceux-ci (même s'ils font partie du même club) au secrétariat du District par mail à secretariat@var.fff.fr

INSTALLATIONS SPORTIVES :

Les terrains et installations sportives doivent satisfaire aux dispositions légales et aux règlements fédéraux et régionaux en vigueur

Les clubs disputant les championnats Loisirs doivent disposer pleinement d'une installation classée par la F.F.F. Au minimum au niveau T7 et pour l'éclairage au niveau E7 minimum. Cette dernière disposition sera intégrée au règlement du Football Loisir.

DOUBLES LICENCES

Les clubs ayant des joueurs possédant une double licence « libre / Loisir » ou « Loisir / Futsal » doivent communiquer les noms, numéros de licence et clubs d'appartenance de ceux-ci « même s'ils font partie du même club » au secrétariat du District par mail à secretariat@var.fff.fr

U.S. LA CADIERE : M. BETHERY Kevin, licence N° 1776225633 joueur Libre à « U.S. OLLIOULES » et joueur loisir à « LA CADIERE » en qualité de joueur de champ., M. KARAMOKO, licence n°2545568251, joueur libre et loisir à « U.S. LA CADIERE » en qualité de gardien et M. BOULANGER Dylan, licence n° 2328077925 joueur libre à « U.S. OLLIOULES » et joueur loisir à « LA CADIERE » en qualité de gardien.

AV.S. MAR VIVO : M. DESCAREGA Toni, licence n°176623132, joueur libre à « J.S. BERTHE » et joueur loisir à « AV.S. MAR VIVO ; M. KOENING Florentin, licence n°2546062580, joueur libre et loisir à « AV.S. MAR VIVO » et M. EUTROPE Vincent, licence n°1796210420, joueur libre et loisir à « AV. S MAR VIVO »

A.S. LA RESERVE : M. BRICARD Guillaume, licence n°2543425015 joueur libre et loisir à « S.C. LA RESERVE » en qualité de gardien

S.C. TOULON : M. GUY Enzo, licence n°2545544652 joueur libre à « U.S. VAL ISSOLE » et joueur loisir au « S.C. TOULON » et M. Malik AMARDJIA, licence n° 1726245966 joueur libre et loisir au « S.C. TOULON »

A.S. ST-CYR : M. Hassouna BOUSSANDEL, licence n°2543521824 joueur libre à « LA CIOTAT » et joueur loisir à « A. S. ST-CYR »

U. S. OLLIOULAISE : M. Florian THOREL, licence n°2545666433 joueur libre à « SIGNES » et joueur loisir à « U. S. OLLIOULES » M. Nans ISBIRIAN, licence n° 1726240209, licence libre à « U.S. LA CADIERE » et loisir à « U.S. OLLIOULES », M. Lucas LASNIER, licence n°2543607429 joueur libre et loisir à 'U.S. OLLIOULES en qualité de gardien

A.S. SIBLAS : M. Guillaume ALBERGUCCI, licence n° 2543499832 joueur libre à « BRIGNOLES » et joueur loisir à « A. S. SIBLAS »

S.O. LONDAIS : M. Sofiane AIT AISSA, licence n° 2543384675 joueur libre et Séniors à « S.O. LONDAIS »

CRENEAUX HORAIRES DES CLUBS

Poule	N° DU CLUB	NOM DU CLUB	REFERENT	JOUR/HEURE	LIEU
B	560686	A.S.LA CIOTAT	Stéphane OZSELERCIYAN 07 61 89 11 14	VENDREDI 20h30	Stade V. Magri La Ciotat 130290202
A	503092	ST.O. LONDAIS	Jérôme SAINT DIDIER 06 20 61 73 95	JEUDI 21h00	Stade Guillaumont La Londe 830710101
B	536133	T. CLARET MONTETY	Nicolas RIEUVERNET 06 66 90 19 98	LUNDI 20h00	Stade. Des Lices Toulon 831370501
A	545621	U.S. CUERS PIERREFEU	CASTALDI 06 22 33 35 05	JEUDI 21h00	Std Loulou Gaffre Pierrefeu 830910101
A	881010	UNION MAHORAISE	Abdou OUIRDANI 06 59 90 33 24	VENDREDI 20h00	Std de la Beaucaire Toulon 831371001
A	547578	U.S.LA CADIERE	Stéphane PELEGRINO 06 28 56 21 45	JEUDI 21h00	Stade Gilbert Itrac La Cadiere 830270101
B	521055	U.S. OLLIOULAISE	Gérome GIANA 06 62 95 41 52	MERCREDI 20h00	Stade Piemontesi Ollioules 830900102
B	881475	A.S. SIBLAS	Marco METAGLIA 06 61 40 22 93	LUNDI 20h00	Stade Saurin Toulon 831371801
A	523061	SIX-FOURS LE BRUSC	René Paul CLAUZEL 06 77 82 12 37	JEUDI 20h30	Stade Baptiste SIX-FOURS 831290102
A	844509	SP.C. LA RESERVE	René TAGLIAFICO 06 13 02 13 54	LUNDI 20h00	Ferme des Romarin Toulon 831371101
B	547436	A.S. ST-CYR	Laurent JOLY 06 58 69 82 88	JEUDI 20h30	Stade Sisco St-Cyr 831120101
B	533107	AV.S. MAR VIVO	DECINTAZ 06 03 78 52 74	MERCREDI 20h45	Stade Squillaci La Seyne 831260202
A	581717	S.C. TOULON	Gilles GARELLI 06 20 94 79 65	LUNDI 20h15	Stade Mercheyer Toulon 831370601

CONTACTS

Le Président : M. Julien LE DORAN, portable 06 81 89 36 41

Désignation des arbitres : M. Georges PEZZOLI, portable 06 74 90 63 20

Prochaine Réunion
Mardi 10 février 2026

Le Président : **Julien LE DORAN**